

Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 9 février 2007

Sommaire

La négociation d'accords de libre-change avec les Etats-Unis et autres pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) est plus une illusion de chineur qu'un véritable but stratégique.

René Levy, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne, propose d'introduire le principe du pollueur payeur en politique sociale.

Un article paru dans la NZZ du 5 février 2007 examine les enjeux des prochaines élections vaudoises.

L'Assemblée interjurassienne propose la création d'un «demi-canton du Jura bernois». L'actuel canton du Jura constituerait «l'autre demi-canton». Cette proposition mériterait sans conteste un prix spécial : l'équivalent du Champignac dans le domaine politique.

Chômeurs, rentiers AI et assistés sociaux: en quelques tableaux comparatifs, une image inédite de la précarité en Suisse, d'un canton à l'autre.

Après le feu, la salle du Grand conseil vaudois brûle de l'inertie du conseil d'Etat.

Les intérêts économiques du distributeur bloquent la sortie en Suisse romande de *Das Leben der Anderen*, un chef d'oeuvre récent du cinéma allemand.

La NASA roule sur Mars avec des moteurs fabriqués à Obwald.

Suisse- Brésil: les illusions du libre-échange

Albert Tille

La visite au Brésil de Doris Leuthard ne doit rien au hasard ou à un quelconque voyage d'agrément. C'est une étape dans l'offensive économique en direction du BRIC (**B**résil, **R**ussie, **I**nde, **C**hine). Le but stratégique de la Suisse est de conclure des accords de libre-échange avec ces cinq pays émergents appelés à devenir des poids lourds de l'économie mondiale. Pour Berne, le temps presse. Face à la difficulté des négociations multilatérales au sein de l'OMC les poids lourds du commerce mondial recherchent des débouchés dans les pays à forte croissance par des accords bilatéraux. Si la Suisse ne réagit pas, ses entreprises seront discriminées par rapports aux concurrentes américaines ou européennes (cf. Rapport sur la politique économique extérieure).

La stratégie paraît cohérente. Sa réalisation est une gageure. Prenons le cas des relations avec le Brésil. La Suisse voudrait accéder plus facilement à ce pays de 150 millions d'habitants qui protège son industrie par des droits de douane élevés. De son côté, le Brésil défend son industrie naissante et n'accepterait pas de lever ses protections pour accéder avec ses produits industriels au petit marché suisse déjà largement ouvert avec des droits de douane proches de zéro. Il est en revanche le plus vigoureux partisan de la libéralisation du commerce agricole au sein de l'OMC. Dans ses rapports bilatéraux avec la Suisse, son seul intérêt sera de vendre plus facilement ses produits agricoles, à commencer par la viande. Comment imaginer que, dans un face à face avec Brasilia, Berne puisse promouvoir des intérêts économiques qu'elle peine déjà à défendre dans les négociations multilatérales.

L'OMC est la cible privilégiée des altermondialistes et la bête noire de nos agriculteurs. Les indices d'un déblocage des négociations décelés à Davos représentent cependant un espoir. Malgré toutes ses faiblesses, l'Organisation mondiale du commerce reste le meilleur atout des petits pays, riches ou pauvres, qui perdent tout pouvoir de négociation lorsqu'ils s'aventurent dans des contacts bilatéraux. La Suisse est un petit pays. A l'OMC, elle s'allie avec le Japon pour défendre son agriculture et se cache derrière l'Union européenne pour obtenir l'ouverture des marchés industriels. La négociation d'accords de libre-change avec les Etats-Unis et autres pays du BRIC est plus une illusion de chineur qu'un véritable but stratégique.

Introduire le principe du pollueur payeur en politique sociale

René Levy

René Levy, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne, nous a adressé ce texte qui propose une façon inédite de répartir les coûts des assurances sociales.

Le principe du pollueur payeur connaît une ascension lente, mais certaine dans le domaine de l'environnement. D'une légitimité évidente, il n'est plus guère contesté aujourd'hui dans son fondement, même si sa mise en oeuvre est loin d'être achevée. Il n'en est pas de même en matière de politique sociale. Tantôt la question de la responsabilité n'est pas posée, que l'on pense à l'assurance maladie, vieillesse ou invalidité. Tantôt elle est résolue en considérant par supposition la victime comme responsable, comme l'illustre le traitement du chômage de longue durée. La deuxième variante, une forme de « blaming the victim », est la plus détestable. La première n'en est pas plus innocente. La mutualisation indifférenciée des risques sociaux relève d'un principe de responsabilité collective qui, sous son apparence sociale et solidaire, permet à bien des « pollueurs sociaux » de tirer leur épingle du jeu en continuant des pratiques générant des « externalités » sous forme de coûts sociaux. Dans une mesure non négligeable, la politique sociale actuelle ne dilapide pas ses moyens par une distribution mal ciblée, mais gaspille des ressources potentielles en évitant de faire porter la charge de son action aux secteurs et acteurs responsables des problèmes qu'elle est appelée à traiter. Que l'on comprenne bien: il n'est pas question de remplacer, une fois encore, la responsabilité collective par une « responsabilité individuelle » qui n'est que le cache-sexe cynique d'un rejet égoïste du principe de solidarité. Il est question de réorienter la réflexion sur une partie non négligeable du financement des politiques sociales des victimes vers les responsables, des dégâts vers la genèse des risques, en d'autres termes d'introduire le principe du pollueur payeur dans le dispositif financier actuel.

L'attribution à chaque individu de la responsabilité de ses succès et échecs semble aujourd'hui couler de source ; à beaucoup, elle paraît simplement « naturelle ». On doit se demander pourquoi ce mode de penser s'est enraciné dans nos têtes au point que nous avons de la peine à nous en apercevoir. On peut invoquer le renforcement de la tournure individualiste des mentalités depuis quelques décennies, consolidée davantage par la poussée néolibérale. Le rêve de la responsabilité individuelle est aussi suisse qu'américain ; il nous induit en toute situation à responsabiliser l'individu de ce qui lui arrive dans la vie. Un autre facteur est sans doute l'affaiblissement du mouvement ouvrier et de ses organisations, force politique qui a réussi dans la durée à transformer en acquis sociaux ce qui furent longtemps des vœux pieux, mais qui a perdu depuis 20-30 ans de sa substance et de sa cohérence, donc aussi de sa force politique et de conviction. D'autres raisons peuvent être ajoutées, mais la question la plus intéressante est de savoir ce qui se présenterait différemment si nous mettions systématiquement en perspective les questions sociales sous l'angle du principe du pollueur payeur.

Mettre à contribution pour la mise en place de remèdes les acteurs responsables de problèmes et de coûts sociaux, en d'autres termes de construire un feedback financier des conséquences vers les causes, créerait un double bénéfice. (Il est vrai que des éléments épars existent, par exemple les franchises ou la participation aux coûts dans l'assurance maladie, mais ils visent les usagers, comme si on pouvait attribuer le gros de la demande

aux consommateurs dans ce domaine très particulier.) D'une part, une telle pratique élargirait d'une manière socialement légitime l'assiette du financement de certaines mesures ou institutions. Elle déchargerait le tissu social et surtout les finances publiques d'une part importante de charges dont le régime actuel subventionne, pour ainsi dire, l'exportation de problèmes des secteurs qui les engendrent. Ainsi, paradoxalement, il contribue à leur stabilisation. D'autre part, elle constituerait une motivation forte pour les acteurs en question d'éviter les pratiques qui créent les problèmes en question. Un financement ainsi conçu de la politique sociale contribuerait à limiter des pratiques qui font problème et augmenterait ainsi son efficacité.

Les problématiques sociales nécessitent des interventions réparatrices confiées à une série d'institutions aujourd'hui financées en dernière analyse par les contribuables et les usagers. Ces problèmes ne tombent pas du ciel, ne sont pas produits par une nature incontrôlable, ni n'émergent de manière diffuse et anonyme de la nébuleuse sociale dans laquelle nous vivons. C'est par exemple le cas pour une partie importante des maladies psychosomatiques (il serait utile de distinguer entre le psychosomatique et le sociosomatique). C'est à plus forte raison le cas des accidents et maladies professionnelles, pouvant aller jusqu'à l'invalidité ; dans ce domaine, des applications encore très ponctuelles du principe du pollueur payeur font leur apparition (par exemple dans la CNA/SUVA), mais plutôt péniblement et souvent au prix de procès en responsabilité civile longs et coûteux. C'est encore le cas de comportements individuels à risque tels que la consommation d'alcool (coût social estimé par l'ISPA à 6.7 milliards par an) ou de tabac (coût social estimé à 10.7 milliards par an). C'est aussi le cas d'une série d'autres exemples, aux « causes » parfois plus entrelacées et donc plus difficiles à distinguer. On peut penser au chômage (coût externalisé par cas de licenciement estimé à 46'000 francs suisses), aux accidents de circulation, aux problèmes du vieillissement et de l'érosion de l'employabilité qui lui sont liés ...

Une telle réorientation du financement des politiques sociales ne doit pas aboutir à faire porter toute la charge au secteur privé ou à l'économie, mais à mieux la répartir entre l'Etat social, indispensable, et les acteurs qui portent une responsabilité objective pour les problèmes que celui-ci est appelé à gérer – sans leur imputer par ailleurs une quelconque intention maléfique ou négligente. Comme règle générale, on peut postuler que la part d'un problème causée par des acteurs identifiables, individuels ou collectifs (entreprise, branche), doit être assumée par ces acteurs selon le principe du pollueur payeur, alors que la part inattribuable doit être assumée par l'Etat social selon le principe de la responsabilité collective.

Il est évident que l'identification de responsables et l'attribution d'une responsabilité suffisante pour justifier une taxation spécifique n'est pas toujours aisée, parfois sans doute impossible ; les causalités des problèmes sociaux sont complexes et multifactorielles. Des analyses innovantes, mobilisant des approches épidémiologiques interdisciplinaires, mobilisant autant les sciences sociales que médicales, seront nécessaires, ainsi que la construction patiente d'un consensus politique. Mais l'enjeu de transformer le régime de la politique sociale vers un fonctionnement humainement plus juste et socio-économiquement plus efficace en vaut certainement la peine.

(Ce texte est très largement inspiré par un livre paru en Suisse allemande : Esteban Piñeiro & Isidor Wallimann, Sozialpolitik anders denken. Haupt, Berne 2004)

Prospérité et pouvoir rose-vert au coeur d'un scrutin incertain

Marco Danesi

Un article paru dans la NZZ du 5 février 2007 examine les enjeux des prochaines élections vaudoises.

L'heure a peut-être sonné pour la droite vaudoise. Christoph Buchi, correspondant de la Neue Zürcher Zeitung en Suisse romande, observe le pays des Druey, Ruchonnet, Chevallaz, Delamuraz et même du Général Guisan sur le point de basculer dans le camp rouge-rose-vert. Entraînée par Pierre-Yves Maillard, champion de l'initiative pour une caisse maladie unique, la gauche pourrait bel et bien s'emparer du pouvoir au moment où le canton vit une sorte de «renaissance» inespérée, dont les bourgeois, les radicaux en tête, semblent incapables de tirer parti.

Les raisons d'une défaite probable, en tout cas dans l'air, tiennent en partie à l'héritage post-soixante-huitard qui a façonné toute une génération plutôt étrangère aux valeurs conservatrices et à l'écoute des promesses écologistes. Les rares hommes de poids dans les rangs de la droite se sont surtout employés en faveur d'un rapprochement avec l'Union européenne négligeant l'élaboration d'un véritable projet bourgeois à faire valoir sur la scène politique du canton.

Une certaine allergie à l'Etat, sinon à la chose publique tout court, a également miné l'éclosion d'une relève digne de ce nom. Si auparavant notaires, avocats, économistes, se consacraient volontiers à la politique, ils lui préfèrent aujourd'hui une multinationale ou une fédération sportive, bien plus «glamour» et lucratives. A l'abri du regard quotidien des médias et des citoyens.

Ainsi, en attendant l'affirmation des recrues bourgeoises, Broulis et autres Leuba, ce sont les géants socialiste, Maillard, et écologiste, Brélaz, qui dominent le débat, pratiquement sans adversaires.

Entre méfiance et statu quo

Cependant rien n'est joué. L'envie de gauche se nourrit d'une certaine méfiance à l'égard du «miracle économique» actuel. Malgré le boom immobilier, les autres branches sont encore à la traîne. Et le marché du travail peine à résorber les chômage, toujours supérieur à 4%.

Par ailleurs, l'embellie des finances publiques reste à confirmer. Si bien que la conjoncture favorable ne fait pas oublier le travail qui reste à faire. La tentation est grande alors de continuer de voter pour les partis qui promettent sécurité et liberté d'entreprise.

Christoph Buchi conclut sans certitudes. Car le 11 mars tout peut arriver. Qui sait ? Le pouvoir, tant convoité, pourrait finalement implorer sous les coups imprévisibles des impératifs locaux qui risquent de fragmenter la cohérence du vote. Peut-être.

Question jurassienne : retour vers le futur

Alex Dépraz

A une belle unanimité, l'Assemblée interjurassienne propose la création d'un «demi-canton du Jura bernois». L'actuel canton du Jura constituerait «l'autre demi-canton». Cette proposition mériterait sans conteste un prix spécial : l'équivalent du Champignac dans le domaine politique.

En effet, la Constitution fédérale du 18 avril 1999 a supprimé la notion de demi-canton qui figurait dans sa devancière de 1874. L'article 1er de la Constitution fédérale énumère 26 cantons à part entière. La Constitution fédérale prévoit il est vrai deux règles particulières. Primo, six cantons (Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures) n'élisent qu'un député au Conseil des Etats tandis que les autres en élisent deux (art. 150, al. 2). Secundo, ces mêmes six cantons comptent chacun pour une demi-voix dans les scrutins populaires nécessitant la double majorité (art. 142, al. 4). Pour le reste, tous les cantons ont les mêmes compétences et les mêmes obligations, tant à l'égard de la Confédération qu'à celui des autres cantons.

Il n'y a du reste aucun rapport particulier entre ces entités issues du partage géographique (Unterwald), confessionnel (Appenzell) ou politique (Bâle) de certains territoires : Bâle-Ville et Bâle-Campagne ne sont pas deux moitiés d'une même orange. Créer deux cantons jurassiens n'aurait donc comme seul effet pour l'actuel Canton du Jura que de le priver d'un siège à Berne et d'une moitié de voix lors des votes populaires ! La question jurassienne n'a pas encore trouvé sa réponse.

Chômeurs, rentiers AI et assistés sociaux: statistiques comparées

Daniel Marco et Régis Dulac

En quelques tableaux comparatifs, une image inédite de la précarité en Suisse, d'un canton à l'autre.

Méthode

Nous appelons « précarité » l'ensemble des situations de dépendance de la population face à des mesures sociales ou de traitement du chômage :

- les demandeurs d'emplois bénéficiant d'indemnités de leur caisse de chômage,
- les rentiers de l'assurance invalidité,
- les bénéficiaires d'aides sociales.

Ainsi nous appelons taux de précarité le cumul des chômeurs + rentiers AI + bénéficiaires d'aide sociale par rapport à la population résidente.

A l'aide du ratio population active/population résidente on peut montrer cette précarité en Suisse.

Attention : habituellement le taux de chômage se calcule par rapport à la population active. Par contre les données existantes sur les rentiers AI ou sur les aides sociales sont données par rapport à la population totale résidente. Afin de faire correspondre les chiffres nous avons pris comme base de calcul un « taux de chômage par rapport à la population totale » afin de pouvoir l'additionner aux autres données.

Le taux de précarité moyen, en Suisse, est de 10,58%. Il est évident que ce taux de précarité serait très nettement plus élevé (plus du double) si l'on avait dû le calculer par rapport à la population active.

Premiers commentaires

Si Zurich et Berne dépassent largement, en nombre, les autres cantons, en matière de précarité, c'est uniquement en raison de l'importance de leur population. Il en va tout autrement pour le taux de précarité où ce sont les cantons romans ou biculturels (roman-alsacien), plutôt urbains, qui ont le plus à souffrir de cette carence d'emplois.

Les sept cantons qui dépassent le seuil de 10% de taux de précarité, mais aussi la moyenne fédérale (largement tirée vers le haut par ces 7 cantons justement) sont Bâle-ville, Jura, Neuchâtel, Vaud, Genève, Zurich et Fribourg.

Si les cantons de Genève et de Vaud ont les taux de chômage les plus élevés (respectivement 7,4% et 5,3%) de Suisse, pour de nombreuses raisons structurelles, mais aussi à cause de la manière dont est traité socialement le chômage ; ils connaissent en revanche des taux relativement bas de rentiers AI 4,77% et de dépendants de l'aide sociale 3,42%. Tout le contraire d'autres cantons qui ont un taux de chômage relativement bas tels Bâle-Ville 4,1%, Jura 4,2%, Fribourg 3,1%, Zurich 4%, Neuchâtel 4,3 % mais un taux de rentiers AI élevé (BS : 7,73% ou JU : 8,49%!) et de bénéficiaires d'aides sociales (BS : 6,5%, NE 4,25% ...).

D'autres commentaires

Le canton de Bâle-Ville est le canton le plus touché par la précarité ; ainsi, en observant les statistiques du canton de Bâle-Campagne, on relève que celui-ci est moins atteint par ce problème. La précarité est un phénomène surtout urbain et, Bâle-Ville étant un «canton-ville», il est normal de le retrouver parmi les premiers concernés. Si l'on devait étudier la seule ville de Zurich, et non l'ensemble du canton éponyme, les résultats statistiques seraient sans doute très proches. Cette hypothèse reste toutefois à vérifier, vérification rendue difficile par les très grandes disparités des sources.

A l'inverse, pour le canton de Genève, un autre «canton-ville», si l'on devait regrouper les statistiques cantonales avec celles françaises de la couronne genevoise, situées dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, on aurait certainement des résultats sur la précarité revus à la baisse. En effet, la partie française de la troisième métropole suisse bénéficie d'un taux de chômage plus faible que la partie helvétique, l'un des plus bas de France.

Le problème de l'arc jurassien romand est récurrent. Le Jura, Neuchâtel et le Jura vaudois (difficile à isoler statistiquement du reste du canton de Vaud) rencontrent de grandes difficultés à se stabiliser en terme économique (entreprises) et social (emplois).

Tous les rentiers AI ne sont pas précaires. Il conviendrait de les soustraire du total, une soustraction impossible à réaliser avec les données statistiques disponibles.

Le taux de précarité ne prend pas en compte les working-poors qui ne relèvent pas de l'aide sociale, ni les travailleurs clandestins sans papiers, au noir ou au gris. Les 15% seraient sans doute atteints.

Enfin, il existe une forte frange de la population qui vit juste au dessus du seuil de pauvreté qui, en cas de moindre incident dans leur vie (maladie, chômage, séparation, dépression...), peut très rapidement sombrer et rejoindre les « précaires ». On peut l'estimer à 15% également.

**Nombre des précaires
Classement par cantons**

Rang	Canton	Précaires
1	ZH	148077
2	BE	94199
3	VD	80620
4	GE	50847
5	AG	50444
6	SG	44413
7	LU	33815
8	BS	30872
9	FR	28798
10	TI	25671
11	VS	24040
12	SO	23969
13	BL	22837
14	TG	22693
15	NE	21437
16	GR	14967
17	SZ	10583
18	JU	8821
19	ZG	8536
20	SH	7230
21	AR	4377
22	GL	3600
23	NW	2448
24	OW	2385
25	UR	2292
26	AI	912

**Taux de précarité
Classement par cantons**

Rang	Cantons	Total taux
1	BS	16,63
2	JU	12,76
3	NE	12,73
4	VD	12,33
5	GE	11,81
6	ZH	11,64
7	FR	11,34
8	BE	9,84
9	SH	9,80
10	TG	9,68
11	SO	9,67
12	SG	9,66
13	LU	9,49
14	GL	9,43
15	AG	8,86
16	BL	8,58
17	AR	8,33
18	VS	8,24
19	ZG	8,02
20	GR	7,97
21	TI	7,97
22	SZ	7,70
23	OW	7,17
24	UR	6,53
25	NW	6,15
26	AI	5,99
Moyenne Suisse		10,58

Vaud, un canton SDF

André Gavillet

Le 14 mai 2002, un incendie non maîtrisé consumait en pleine nuit la salle du Grand Conseil vaudois. La toiture du bâtiment était précisément en réfection lourde lorsque le feu anéantit le chantier. Comme le Grand Conseil, durant les travaux, avait prévu de siéger à l'Aula du Palais de Rumine, il n'eut pas à interrompre ses sessions. Mais le provisoire dure toujours. Et l'esplanade où se dressait le Parlement n'est qu'une palissade, agrémentée de panneaux historiques et didactiques qui évoquent ce que fut ce haut lieu de la souveraineté cantonale.

Il est vrai qu'en septembre 2003 le Conseil d'Etat a fait voter un moratoire de dix-huit mois retardant le projet de restauration, vu la situation des finances cantonales. Le moratoire est échu, mais rien n'a bougé. Les finances sont rétablies, mais aucun crédit n'a été voté. Pourtant une motion enjoint le Conseil d'Etat de relancer les travaux. Ce sont les termes dont use le Conseil d'Etat pour la résumer. Relancer. Pour un peu, il écrirait qu'il n'y a pas le feu.

La capacité du canton à investir et à dépenser stimule - nous sommes en période électorale - les propositions. Mais il est un objet qui devrait s'imposer à tous, qui n'est pas une priorité ou une priorité des priorités, mais une évidence : la restauration de la salle du Grand Conseil. En 1803 sa construction fut un geste politique fort, décidé quand bien même les ressources financières étaient mal assurées. De surcroît la création de Perregaux, dans le style néo-classique, et l'hémicycle de la salle des délibérations (ce salon campagnard) furent une réussite architecturale. Elle crée l'obligation de s'en montrer digne.

L'ensemble de la place du Château devra être comprise dans le périmètre de restauration. La place n'est plus qu'un parc à voitures et le major Davel a depuis trop longtemps été dévolu au rôle de gardien du parking, notamment des voitures du Conseil d'Etat qu'il surveille de plus près.

Vaud a voulu se donner une nouvelle constitution. Qu'il se donne aussi un domicile fixe.

Distribution de films: la Suisse romande à l'écart

Jacques Guyaz

En mars 2006, le film *Das Leben der Anderen* du réalisateur Florian Henckel von Donnersmarck sort en Allemagne. Ce long métrage traite des écoutes de la Stasi dans les dernières années de la RDA et des relations troubles qui se constituent entre la police et les milieux intellectuels. Cette oeuvre est aussitôt encensée par la critique et reçoit pas moins de 5 «Lolas» - sans doute une référence à L'Ange bleu - l'équivalent allemand des Césars français ou des Oscars américains.

Le film est exploité en Suisse alémanique à partir du 17 août 2006. Il a été vu par environ 50'000 spectateurs. Aujourd'hui encore, il est à l'affiche, pour la 24ème semaine consécutive au cinéma Riffraff à Zürich le vendredi et le samedi à 22h30. Aucune sortie n'a lieu en Suisse romande. Le film est distribué en Allemagne et en Suisse par BuenaVista International, une filiale de Walt Disney présente dans tous les pays développés. Rappelons que dans l'économie du cinéma, le distributeur achète le film «nu» pour un pays donné et se charge des copies, du sous-titrage et de la promotion. En Suisse, BuenaVista ne réalise aucun sous-titre pour *Das Leben der Anderen* et considère sans doute que le marché romand ne s'intéressera pas à un film allemand sur la Stasi et ses ambiguïtés.

Le film est nominé pour l'Oscar 2007 du meilleur film étranger qui sera remis le 25 février à Hollywood. Les droits pour la France ont été acquis par le distributeur Océan films. La sortie en salle en version originale sous-titrée intitulée *La vie des autres* a eu lieu dans l'hexagone le mercredi 31 janvier et la critique a unanimement salué le film comme un chef d'oeuvre. La diffusion du film n'est toujours pas envisagée en Suisse romande. Rien, absolument rien, dans les sorties prévues pour ces prochains mois

Il faut savoir que les droits pour la Suisse étant détenu par BuenaVista, un exploitant comme Europlex ou Cinérive ne peut obtenir des copies sous-titrées auprès d'Océan Films, le distributeur français. Si *La vie des autres* obtient l'Oscar du meilleur film étranger ou s'il marche bien en France, la possibilité existe que BuenaVista rachète des copies de seconde main à Océan Films pour les diffuser en Suisse romande ou insère des sous-titres sur quelques unes des pellicules amorties, usées et présentées en Suisse alémanique. Mais ce ne sont que des hypothèses dont la concrétisation est loin d'être certaine.

Il se confirme une fois de plus que les distributeurs décident ce qui est bon pour le public et exercent une véritable censure implicite au nom de ce qu'ils supposent être le goût des spectateurs et leur estimation de la rentabilité d'un film. C'est ainsi que la quasi totalité du nouveau et remarquable cinéma allemand reste totalement inconnu de ce côté-ci de la Sarine. Mais il est sans doute difficile de demander à une filiale de Walt Disney de se préoccuper d'ouverture aux autres cultures.

Qualité suisse sur la planète Mars

Jacques Guyaz

Un des deux robots martiens de la NASA, Opportunity, a dépassé mercredi 7 février 2007 la marque des dix kilomètres parcourus sur la planète rouge. L'autre robot, Spirit, a franchi une distance moins grande, mais les deux véhicules sont en très bon état de marche. Lors de leur atterrissage à fin 2003, l'espérance de vie prévue par les concepteurs était de trois mois avec l'espoir de les faire rouler sur 600 mètres. Ils ont désormais entamé leur 4^e année de fonctionnement et ont avalé plus de 16 fois la distance prévue.

Rappelons qu'ils sont équipés chacun de 39 moteurs fabriqués par l'entreprise Maxon Motors de Sachseln (Obwald). En 3 ans, 2 moteurs sur 78 sont tombés en panne...

Normalement l'encrassage progressif par la poussière martienne aurait du arrêter les véhicules depuis longtemps. Il se trouve que les deux robots ont découvert que l'atmosphère martienne est parcourue par des tourbillons qui les nettoient régulièrement de toute la saleté accumulée. La Nasa demande donc rituellement chaque année une rallonge budgétaire pour continuer d'exploiter les deux MER (C'est leur nom officiel : Mars Exploration Rover). Ainsi, la qualité suisse pèse sur les dépenses spatiales américaines !